



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 23 septembre 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Virginie SUDRE à Bernadette CACALY - Sophie BAUDOIN à Cyrille CUENOT - David CICALA à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

**DELIB 2014.09.29 17**

**OBJET : Convention d'objectifs et de moyens de l'AGEDEN – mission d'accompagnement Conseil en Energie Partagée (C.E.P)**

Monsieur Norbert SANCHEZ CANO, Adjoint délégué aux équipements communaux, à la maîtrise de l'énergie et aux VRD, rappelle aux membres du Conseil Municipal l'engagement de la Ville en termes de politique énergétique de son patrimoine bâti dans le cadre de sa démarche éco-responsable.

Suite à l'élaboration de l'audit énergétique des bâtiments communaux en 2011, un programme d'actions de maîtrise énergétique des bâtiments anciens va être mis en œuvre pour réduire l'impact de la collectivité sur la consommation des ressources énergétiques. En ce sens, une convention est proposée par l'AGEDEN pour accompagner la collectivité dans l'identification et la réalisation d'actions et de travaux de maîtrise des consommations d'énergie.

L'association AGEDEN a pour but de promouvoir les actions en faveur des économies d'énergie sur le territoire du Nord Isère. Elle sensibilise, informe et conseille les usagers du territoire dans la mise en œuvre d'actions et de travaux permettant la réduction des consommations des ressources énergétiques. Comme pour le grand public, l'AGEDEN apporte également ses compétences pour informer et accompagner les collectivités en matière de gestion et de suivi énergétique du patrimoine, pour la réalisation de rénovations performantes ou le recours aux énergies renouvelables.

Pour amorcer l'accompagnement de la politique de maîtrise énergétique des bâtiments communaux, l'AGEDEN propose une convention d'objectifs et de moyens qui vise à :

- initier une gestion énergétique dans son patrimoine,
- aider la commune à payer l'énergie à son juste prix,
- améliorer ses contrats de maintenance de chaufferie,
- mettre au point un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Pour ce faire, l'AGEDEN mettra à la disposition de la collectivité un technicien énergie nommé, Conseil en Energie Partagé (CEP), pour l'assister dans la mise en œuvre du projet.

Pour bénéficier de cette intervention de 6 jours, la ville devra s'acquitter de la somme de 2 400 euros net de taxes à régler en deux fois, à la commande et en fin d'accompagnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le maire à signer la convention pour une durée allant de la date de la signature au 31 décembre 2014, avec une éventuelle prolongation d'une durée établie d'un commun accord.
- **APPROUVE** la participation financière de 2 400€ net de taxes (deux-mille quatre cents euros nets de taxes) pour l'intervention d'un technicien énergie.
- **DIT** que les crédits sont prévus à l'article du Budget Primitif 2014.

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 30 septembre 2014.  
Publication et transmission en sous-préfecture le

- 1 OCT. 2014

Le Maire

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.